

Fonds de garantie en partenariat avec France Active

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Dispositif de garantie bancaire permettant de garantir jusqu'à 65% le prêt bancaire, mis en place par le partenaire France Active.

La Région Nouvelle-Aquitaine abonde le fonds de garantie France Active.

L'objectif est de faciliter l'accès au crédit en permettant un partage du risque entre votre banque et le fonds de garantie.

Conditions d'attribution

A quis'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif de garantie bancaire s'adresse aux :

- microentreprises dont le projet présente une utilité sociale avérée, un intérêt pour le territoire ou un impact significatif en termes de création ou sauvegarde d'emplois, notamment pour les publics en difficulté,
- microentreprises créées ou reprises par des publics éloignés de l'emploi ou en situation de précarité,
- entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) telles que définies par [la loi n°2016-856 du 31 juillet 2014](#).

Il s'adresse également aux porteurs de projet pour des opérations :

- de création,
- de reprise/transmission,
- de développement,
- de renforcement de la structuration financière.

et pour un public éloigné de l'emploi et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Garantie bancaire jusqu'à 65% dans la limite de 200 000 € garanti.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les porteurs de projet font leur demande directement auprès de [France Active Nouvelle-Aquitaine](#).

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00